



VOL A L'ETALAGE DE LA PART D'UNE PERSONNE MAJEURE

Par **currebell**, le **27/05/2012** à **20:30**

Bonsoir, j'ai 46 ans et j'ai commis une infraction au Code Pénal : je me suis rendue coupable d'un vol à l'étalage d'un petit flacon de vernis à ongles d'une valeur de 6,90 €. Un vigile m'a appréhendée et je lui ai rendu quasi immédiatement l'objet. Cependant, j'ai tenté de m'enfuir quand l'autre vigile qui l'accompagnait m'a dit que l'on allait voir la police. J'ai en fait pris peur d'encourir des poursuites pénales pour une babiole dérisoire et qui était LE SEUL objet de mon délit. Le vigile m'est tombé dessus comme une brute. J'ai résisté en lui donnant un coup de coude et en me débattant de toutes mes forces. Il était plus fort que moi donc j'ai finalement été maîtrisée et emmenée dans un local au sous-sol où deux agents de police étaient là pour deux jeunes filles. Les vigiles m'ont confisqué ma carte d'identité et la police m'a enfermée dans le local sous surveillance où même le portable était interdit alors que cela n'était inscrit nulle part dans le local. Finalement, l'un des vigiles est revenu et m'a proposé de payer l'article ou de suivre les autorités. J'ai été perquisitionnée par les agents de police qui ont constaté que je n'avais rien pris d'autre et j'ai payé l'objet de mon délit. Le vigile a conservé le ticket de caisse et a gardé ma pièce d'identité jusqu'à ce que je signe un document de reconnaissance des faits. Je regrette vraiment ce geste stupide (que j'ai commis par révolte contre ce système abusif que j'ai de plus en plus de mal à supporter car je n'ai jamais commis d'acte répréhensible de ce genre, je me suis toujours montrée d'une honnêteté exemplaire et je me retrouve dans la précarité au lieu de jouir d'une existence tranquille à laquelle tout le monde a droit) et je ne suis pas près de recommencer, croyez-moi, car pour une babiole, j'ai été traitée comme une criminelle avec le risque de me retrouver avec un casier, pour vol à l'étalage, ce n'est vraiment pas glorieux. [fluo] De plus, je suis très inquiète quant aux possibles conséquences pénales même si le vigile m'a assuré que l'affaire s'arrêterait là, parce que j'ai signé un document et que le vigile a gardé le ticket de caisse. Le magasin a accepté mon argent mais je n'ai pas de justificatif prouvant que j'ai payé [/fluo][fluo]ce petit flacon ridicule. Pourquoi a-t-il pris ce ticket ? Ne devait-il pas m'en donner une copie ?[/fluo]. Je remercie ceux qui me lisent pour leurs réponses et aux auteurs potentiels ou à ceux qui sont passés au travers des mailles du filet, je vous conseille de ne pas commencer ou de ne pas recommencer, car rien ne vaut la liberté. Cordialement à tous.

Par **currebell**, le **29/05/2012** à **13:27**

Bonjour Maître et merci pour votre réponse. Oui, effectivement cela ne se fait pas de voler, cela ne m'est jamais arrivé de ma vie entière, c'était la première et dernière fois. Je ne sais pas ce qui m'a pris, certainement parce que j'ai été souvent grugée alors que je me suis

toujours montrée honnête et respectueuse de la loi,...

D'après ce que vous m'avez indiqué et les messages que j'ai lus sur LEGAVOX pour des infractions similaires, je comprends que si je ne suis pas traduite devant un tribunal, je n'encours pas d'amende non plus, puisque c'est le tribunal qui les fixe. Je vous remercie de m'avoir rassurée et croyez-moi, j'ai tellement été effrayée que je me garderai de recommencer, médiateur ou non. Si, au pire, je suis effectivement convoquée, j'"encaisserai" humblement le rappel à la loi,c'est ce qu'il y a de mieux à faire, je crois. Merci encore pour vos conseils.